



rejoindre son petit ami en france

Par **jeremy25**, le **28/09/2010** à **17:40**

Bonjour,
voilà je suis tombé amoureux d'une femme originaire du cameroun.
son parcours très compliqué la conduit en hollandande.
elle vit actuellement dans un foyer de femmes isolées a maastricht, ensuite elle a une carte de séjour de 1 an qui sera reconduit en juillet l'année prochaine. l'état hollandais lui finance la couverture sociale, le loyer, et fourni environ 250€ d'argent de poche.
ma femme souhaiterait venir étudier en france et s'installer avec moi en franche comté. elle a peur de perdre tous ses droits (financé par l'état hollandais), et d'être sans papier en france. Existe t il une solution pour permettre a ma petite amie de quitter ce foyer et venir s'installer légalement en france ?

Par **Domil**, le **28/09/2010** à **18:53**

Vu la générosité de l'état hollandais, elle devrait rester là-bas.
En France, elle n'aura pas droit au RSA et elle perdra tous ses droits

Si elle veut venir étudier en France, elle doit s'inscrire dans une formation et demander ensuite un visa de séjour étudiant